



procès-verbal conseil municipal 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **16 décembre**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 09 décembre 2024

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Marine Legendre, Alain Crépeau, Isabelle Miroglio, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Samira Zaghrir, Elizabeth Debeunne, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Laurence Kahn, Elisabeth Wolf, Pierre Despres, , Nicolas Retour, Françoise Raffin, Rémy Brazier

Soit ...20... personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mmes et MM. Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Jacques Dupuy

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M. Pascale Le Marois, Thierry Vermorel, Françoise Jannone

Soit ...6..... personnes

Excusés :

Absentes : Anne Lise Pouyet, Isabelle Broise

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Présentation par le Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole de sa Bande Dessinée consacrée à la Forêt

Présentation du Rapport d'activité 2023 de Grenoble Alpes Métropole

Présentation du Rapport annuel 2023 de la SEM PFI

Informations diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 Octobre 2024 est adopté à l'unanimité (abstention de Gilles Novarina qui était absent le 14 Octobre).

Administration générale

2024-01) Approbation de la convention 2024 de mise en œuvre du service métropolitain d'accueil et d'information de la demande de logement social

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Petitclerc, adjoint au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-02) Périmètre de démoustication et montant de la participation financière

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Despres, conseiller délégué, le débat est ouvert.

Elisabeth Wolf demande si ce qui est à notre charge dépassera ce que l'on payait jusqu'ici à l'EID.

Pierre Despres répond qu'on devrait au final payer moins.

Pascal Le Marois demande ce que la Ville prévoit, vu l'ampleur du phénomène. Qu'en est-il des pièges installés à Doyen Gosse, d'autres pièges ?

Pierre Despres répond qu'au printemps 2025 notre plan moustique sera prêt. On arrête les pièges, les résultats ne sont pas probants. On revient vers vous en février/mars.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Finances

2024-03) Budget de la commune – Exercice 2025 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Despres, conseiller municipal, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Ressources humaines

2024-04) Protection sociale complémentaire prévoyance – adhésion à la convention de participation proposée par le cdg38

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, conseillère municipale, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-05) Mise en place RIFSEEP police municipale

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, conseillère municipale, le débat est ouvert.

Bernard Dupré demande si les ASVP sont concernés.

Josette Munoz répond que non, car ils font partie de la filière technique.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-06) Transformation d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet en emploi permanent de rédacteur à temps complet

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, conseillère municipale, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-07) Transformation d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet en emploi permanent de rédacteur à temps complet

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, conseillère municipale, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-08) Transformation d'un emploi suite à la réussite d'un concours

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, conseillère municipale, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Population

2024-09) Tarifs des concessions funéraires

Après avoir entendu le rapport de Madame Munoz, adjointe au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Aménagement durable

2024-10) Signature d'une convention de délégation portant sur l'occupation du domaine public routier par un opérateur de micro-mobilités en libre-service sans station d'attache à l'Autorité organisatrice de la Mobilité

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Auger, conseiller municipal, le débat est ouvert.

Jean François Redon explique qu'en tant qu'utilisateur, il trouve que le service n'est pas très qualitatif. Il lui semble que dans d'autres villes, il peut y avoir plusieurs prestataires et il a le sentiment qu'ici le fait qu'il n'y

ait qu'un seul gestionnaire lui donne une sorte d'impunité à gérer cela en dilettante. Souvent les vélos sont hors service. Donc la flotte qui semble dense ne l'est pas en réalité. Il faudra avec le futur prestataire s'occuper de l'évaluation et du contrôle du prestataire. Sinon c'est une prestation intéressante.

Thierry Vermorel demande si le changement de marché implique le changement de tout le matériel.

Bertrand Spindler répond qu'on ne sait pas encore quelle seront les candidats proposés en avril au choix du SMMAG. Dans les grandes villes où il y a plusieurs prestataires c'est le bazar.

Jean François Redon répond qu'en effet, mais avec deux cela permet la concurrence.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-11) Tarifs relatifs aux occupations du domaine public communal et métropolitain au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement, applicables à compter du 1er janvier 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dupré, adjoint au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-12) Conventions de servitude entre la Ville et les propriétaires de terrain pour l'implantation de filets pare-pierres

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Spindler, maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-13). Autorisation du Maire à déposer au nom de la commune des demandes de défrichement dans le cadre du projet d'ouvrages de protection contre le risque rocheux

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Spindler, maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-14). Signature d'une convention de Co-maîtrise d'ouvrage entre la Métropole et les communes de Grenoble et La Tronche pour des travaux d'aménagement d'espaces publics Quai Charpenay

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Auger, conseiller municipal, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Services techniques

2024-15). Approbation d'un bail emphytéotique avec Grenoble Alpes Métropole pour la relocalisation du centre technique municipal

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dupré, adjoint au maire, le débat est ouvert.

Pascale Galliard demande si la surface du centre technique va augmenter.

Bernard Dupré répond que ce sera un peu plus grand.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-16). Signature d'une convention de versement d'un fond de concours de la métropole pour des travaux de proximité 2024

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dupré, adjoint au maire, le débat est ouvert.

Thierry Vermorel demande la date de réalisation des travaux.

Bernard Dupré répond que ce sera d'ici mai 2025.

Pascal Le Marois dit que lorsque les habitants arrivent sur La Tronche depuis Grenoble ils vont un peu vite du fait de l'étroitesse. Le problème pour elle vient de la ligne droite après le feu de la mairie. Avec des bus qui s'arrêtent et des voitures qui les doublent.

Bernard Dupré répond que sur l'entrée de Ville Petite Tronche, il y a quand même un problème de vitesse. Ensuite on testera dans le secteur entre la mairie et la Poste.

Pascale Galliard demande si une signalétique au sol ne suffirait pas.

Elisabeth Wolf répond que ça ne serait pas respecté.

Marie Claude Blin répond qu'il a fallu enlever le ralentisseur de la Petite Tronche pour des raisons de vibration du bâtiment mais qu'il reste nécessaire de ralentir la vitesse.

Pascale Le Marois demande s'il n'y aurait pas d'autres moyens pour traiter la portion entre le Péage et la villa Brise des Neiges.

Bernard Dupré répond qu'on ne peut pas mettre de chicane ou d'écluse, à cause des entrées et sortie des maisons sur la rue. Si on avait pu faire une chicane, on l'aurait fait.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Education jeunesse et sports

2024-17). Convention d'animation en accueil périscolaire par des intervenants non municipaux

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-18). Convention avec l'Education Nationale relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne (Education nationale)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-19). Convention avec le Département de l'Isère : Territoire numérique éducatif

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Callens, adjoint au maire, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2024-20). Sollicitation d'un fonds de concours auprès de Grenoble Alpes Métropole pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation de la piscine municipale

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dupré, adjoint au maire, le débat est ouvert.

Pascale Galliard demande si un calcul de rentabilité a été fait.

Bernard Dupré répond que oui cela a été fait par l'Alec. On est sur une dizaine d'année de retour sur investissement.

Bertrand Spindler dit que cela dépend des tarifs de l'électricité et de l'obtention de ce fonds de concours de la métropole, mais on est autour de dix ans oui.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Voeu

2024-21) Vœu de la ville de La Tronche à la ville de Grenoble pour une meilleure représentativité des communes à la Métropole

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Spindler, maire, le débat est ouvert.

Rémy Brazier demande quelles sont les raisons de la posture de la Ville de Grenoble.

Le Maire répond qu'il ne rentre pas dans les interprétations qui peuvent être polémiques.

Edouard Ytournel dit que le vœu est nécessaire. Il aurait fallu l'enrichir. Aujourd'hui il y a trois choses : sans accord local, pas de représentation équitable. On avait aussi une parité homme femme qui risque de diminuer, et enfin pour Grenoble qui se dit mal traitée, Sylvain Laval a bien précisé que c'est 56 % du budget de la voirie et 80 % des investissements cyclables. Eric Piolle fait de la politique politicienne en voulant augmenter sa représentativité à la métropole. Pascale Clouaire a fait remarquer que les arguments pour refuser aujourd'hui l'accord local sont les mêmes que ceux qui avaient été utilisés pour l'accepter il y a six ans.

Bertrand Spindler répond que sur la parité, factuellement ce n'est pas tout à fait vrai : libre aux communes d'envoyer une femme au lieu d'un homme. Et certaines communes, avec une maire femme et un seul représentant à la métropole, ont envoyé un homme à la métropole.

Thierry Vermorel demande ce qu'en pensent les communes autres que celles directement concernées, et la métropole ? Et que votera Madame Debeunne ?

Bertrand Spindler répond que certaines communes ont aussi émis des vœux, comme Saint-Égrève, Gières et Le Pont de Claix. La métropole aura vendredi prochain en conseil métropolitain la présentation d'un vœu.

Elisabeth Debeunne répond que même si le groupe UMA auquel elle appartient ne votera pas ce vœu, elle votera pour.

Isabelle Miroglio demande quelle est la règle de base pour la détermination du nombre de conseillers à la Métropole.

Bertrand Spindler répond que c'est la loi qui prévoit une base et ensuite il y a la possibilité d'un accord local avec droit de veto de la ville centre. La loi c'est 80 conseillers répartis à la proportionnelle plus 30 pour que toutes les communes en aient au moins un représentant.

Jean Luc Petitclerc dit qu'il regrette juste que la décision de Mr Piolle fasse tomber notre représentativité, mais cela reste notre taux réglementaire. C'est la règle de base d'extension de 30 conseillers qui fait baisser notre taux. C'est la loi initiale qui est mal faite.

Pascale Galliard propose un autre argument qui est la présence du CHU.

Bertrand Spindler explique que cette présence à La Tronche d'équipements supra-communaux est écrite dans le vœu.

Après en avoir ainsi débattu, le conseil municipal adopte le vœu à l'unanimité.

Précisions sur le zonage PPRN devant la salle de La Pallud, suite à la demande de Pascale Le Marois

Après la présentation de Bertrand Spindler, longue et détaillée, le débat est ouvert.

Pascale Le Marois explique qu'elle s'est permise cette interpellation, car elle estime n'avoir pas eu de réponses précises lors d'une commission urbanisme sur le sujet d'implantation de la nouvelle école. Pour elle, la commission a tourné à un dialogue de sourd. Elle dit qu'à aucun moment la sécurité n'a été abordée. L'école Coteau par exemple est en zone blanche. Lors d'une réunion avec des riverains sur le projet, elle avait à nouveau posé la question. La Grande rue est en zone rouge en cas de crue du Charmeyran. Donc s'il y a une crue, quelles mesures la ville mettra en œuvre pour protéger les enfants. Le bâtiment est bien conçu de manière protégée, mais là on parle de l'accès vers le restaurant scolaire. Ça reste une zone à risque. A aucun moment de la commission urbanisme, les mesures n'ont été explicitées pour sécuriser les enfants. Elle conteste l'emplacement même de l'école. Sur le projet de promotion immobilière chemin des Grenouilles, le risque est bien plus fort. Pour elle le risque est le même partout. Lors de cette réunion houleuse, l'architecte a indiqué que dans le PC il intégrait une étude d'impact de risque liée au Pprn. Or pour l'école, il n'y a pas eu d'étude de risques. Elle aurait aimé l'entendre à la commission urbanisme. C'est la Ville qui va s'autodélivrer son PC. Elle entend les mesures prises mais elle trouve qu'elle est mal traitée en commission.

Benoît Callens répond sur la mise en sécurité des enfants et les PPMS. Ce sont des dispositifs très sérieux, obligatoires et il y a des exercices sur tous les risques. Tout est consigné dans les registres de sécurité des écoles. Nous avons une obligation de moyens.

Pascale Le Marois dit que c'est une obligation de résultat.

Benoît Callens pensait qu'elle aussi serait favorable à mieux accueillir les enfants de maternelle. Ce sera le cas, les enfants seront mieux accueillis. Sur l'information plus large, ce sera fait quand tout sera défini, les horaires des écoles, les trajets etc. Ce qu'il ne comprend pas c'est qu'au départ du projet de nouvelle école, son groupe était favorable au projet d'école. Ils ont voté toutes les délibérations correspondantes.

Pascale Le Marois dit qu'il suffit de regarder leurs différentes expressions politiques, et sur le cèdre en particulier. Sur un risque de crue, elle aimerait un cheminement protégé, et ne pas compter sur la formation des agents.

Bertrand Spindler précise que le risque T1, c'est niveau 1, donc pas de laves torrentielles, et montée progressive de l'eau, donc on a le temps d'intervenir. Les enfants ne sortiront pas. Le jardin de Manon existe sur la partie basse du site et personne ne le remet en cause. Comme il l'a montré sur les cartes, les enfants sont amenés à circuler dans toute la partie de La Tronche au sud de la Grande rue, qui est concernée par ce type de risque. Sur le chemin des Grenouilles l'étude qui doit être faite c'est une étude hydraulique pour savoir ce qui se passerait si le Charmeyran débordait, comment l'eau va-t-elle couler, vers où etc.

Gilles Novarina dit qu'il est content que Pascale Le Marois pose la question. La nouvelle cantine est soumise à des aléas. On découvre les choses au fur et à mesure également sur les éléments financiers. Si on avait tout eu au départ, on aurait eu un avis différent pour avoir un raisonnement raisonné et raisonnable. Il faut essayer de ne pas aggraver les choses

Benoît Callens précise qu'il y avait trois hypothèses au démarrage du projet. C'est celui-ci qui a été retenu, après consultation des parents, des élus. On ne peut pas parler de risques cachés puisque, dans le cadre du concours, avec présence des deux groupes d'opposition, le risque a été pris en compte. En effet, un des

candidats s'est retiré, ne pouvant prendre en compte la rehausse de 60 cm obligatoire au titre de la protection contre les risques.

Thierry Vermorel dit que c'est un très beau projet pour La Tronche. En 2022 le choix a été fait sans impliquer l'opposition dans cette nouvelle école. Il a été annoncé 2 500 000 € au démarrage, et aujourd'hui 6 000 000 €. Les oppositions n'ont jamais été associées. Il aurait fallu une commission générale. Le Versoud a préféré réhabiliter plutôt que de construire neuf. C'est pour cela que leur position évolue.

Benoît Callens dit que ces chiffres sont inexacts, une réponse écrite a été faite sur le sujet. Oui il y a eu une augmentation des coûts par rapport au contexte connu de tous.

Thierry Vermorel dit que c'était très intelligent, de diluer le sujet dans différentes commissions. Pascale Le Marois parle du cheminement. Ils parlent du restaurant scolaire et des cours de l'école. Et ils n'ont pas de réponses.

Edouard Ytournel dit qu'il n'est pas sachant dans ces débats techniques. Eux avait un projet de rénover la Grande rue. Aujourd'hui il faut faire un nouvel équipement. L'intérêt supérieur des Tronchois c'est d'accompagner ce projet actuel. La loi de la démocratie c'est ça, la majorité l'a emporté et elle met en œuvre ses projets. Il aurait été élu sans la présence d'une liste dissidente, et c'est un autre projet qui aurait été porté.

Pierre Despres dit que le 6 septembre Pascale Le Marois a demandé un point sur tous les coûts. Le 24 septembre le Maire répond avec précision sur les coûts. 5 200 000 € toutes dépenses confondues. L'information en matière financière a bien circulé. Sur ce coût on récupérera la TVA. Le restaurant a déjà été payé, la MOE aussi et il y a des subventions. Il n'y aura donc pas une dette de 5 200 000 €.

Fin du conseil à 22h25

Questions du public :

Un habitant demande où trouver les cartes de risques.

Bertrand Spindler répond qu'elles sont sur le site de la commune, ce sont des documents publics.

Une habitante pose la question du marché de Noël à Doyen Gosse.

Bertrand Spindler répond que la commune essaie de faire des animations liées aux centres commerciaux.
Doyen Gosse : marché des jardiniers et bourse aux jouets, qui a récemment évolué vers un marché de Noël.